Image not found or type unknown

Trop-perçu: erreur des assedics?

Par **Delphine**, le **26/01/2009** à **14:29**

Bonjour,
j'aimerai avoir des renseignements concernant un litige avec les assedics.
En effet, je me suis réinscrite en tant que demandeur d'emploi en avril 2008, après étude de mon dossier, ma demande d'ARE a été acceptée. Or, en septembre, je reçois un avis de remboursements de mes allocations perçues depuis avril car je n'aurai pas dûe être acceptée. Ils font une erreur et je dois payer. Est-ce normal?
Cordialement
Delphine

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés